

---

LONDRES – Espace LAC dans les réunions de l’ICANN

Lundi 23 juin 2014 – 13h00 à 14h30

ICANN - Londres, Angleterre

**RODRIGO DE LA PARRA:** Bien, nous allons commencer pour avoir le temps. Nous avons notre ordre du jour. Donc, je vais vous présenter un petit peu notre travail. Nous allons diviser cette session en trois parties. Nous allons commencer par un panel sur le traité de libre-échange et Internet. Donc c’est Celia qui va s’en occuper.

Ensuite nous allons avoir une annonce sur les activités du FGI régional. C’est Bernadette Louise qui va le faire. Et Fatima Cambronerero qui est la représentante du Comité de l’Amérique Latine. Elles vont nous parler des avancées dans ce domaine. Ensuite, nous allons vous montrer des activités importantes dans le domaine stratégique. Donc, Vanda et Celia, je vous vous donne la parole.

**VANDA SCARTEZINI:** Merci. Merci beaucoup à tous pour votre présence. Merci à tous d’être ici, de participer à cette réunion. Nous n’avons pas beaucoup de temps et il y a un ordre du jour assez long. Donc je vais maintenant donner la parole à Celia Lerman qui va vous présenter notre organisme. Et ensuite je donnerai la parole à Rodrigo qui va ensuite prendre la parole. Personnellement, je ne vais pas pouvoir rester à la réunion parce que

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

comme j'appartiens aussi au comité des NomCom, des nominations, notre session a commencé.

Et elle n'est pas dans cet hôtel, donc je dois partir. Une fois que j'aurai entendu Andres, dont la présentation m'intéresse, je quitterai la salle. Merci. Celia, allez-y.

CELIA LERMAN:

Bien. Bienvenue à l'Espace de LAC. Vous savez que c'est un espace qui découle de la stratégie de l'ICANN pour l'Amérique Latine. Notre idée, c'était de créer un espace pour les parties prenantes de tout type ; mais surtout les parties prenantes qui sont orientées dans le domaine du commerce. Donc aujourd'hui nous allons parler d'un thème qui intéresse la région. Il s'agit des traités de libre-échange et de leurs impacts sur la gouvernance de l'Internet.

D'abord je veux remercier le comité, Vanda, Gabriella, [Slac] et Andres Guadamuz, de l'Université de Sussex. Il est originaire du Costa Rica et il travaille sur les traités en Amérique Centrale. Margarita Valdez va aussi nous parler de Net Chili, de l'expérience qu'elle a eue au Chili.

Et moi je représente mon institut, ici à l'ICANN. Je suis professeur de l'Université Torcuato di Tella. Et donc je viens vous faire cette présentation en tant que telle.

Bienvenue à tous.

Bien, nous avons quelques petits problèmes techniques. Dans quelques instants, nous allons commencer notre présentation.

---

Bien. S'il vous plait, prenez place. On commence.

Bien. On commence alors. Donc je vous disais que nous allons d'abord parler des traités de libre-échange et de leurs impacts sur les différentes politiques de l'Internet en Amérique Latine et aux Caraïbes. C'est une étude que nous avons faite en Argentine avec l'Université de Pennsylvanie et Martin nous aide. Et il est boursier et il participe pour la première fois à cette réunion de l'ICANN. Donc, c'est sa première réunion de l'ICANN.

Donc nous allons avoir trois intervenants que j'ai déjà présentés. Donc, je vais représenter. Andres de l'université de Sussex, Andres Guadamuz, expert en propriété intellectuelle et membre de [Criticom]. Et il s'occupe d'activités de traités de libre-échange en Amérique Centrale.

Ensuite nous avons Margarita Valdez qui va nous parler de Net Chile, qui va nous parler donc de l'expérience du Chili. Nous allons avoir un dialogue avec ces intervenants et donc vous êtes les bienvenus si vous avez des commentaires. Je ne sais pas si vous le voyez bien. Voilà, c'est très bien. Alors quel est l'intérêt de l'analyse de ces traités?

Donc à travers la conclusion de traités de libre-échange régionaux et bilatéraux depuis l'année 2003, on assiste à l'apparition de réglementation et de politiques d'Internet dans le domaine du libre-échange. Le Chili a été notre pionner dans ce sens avec son traité avec les Etats-Unis. Et ensuite cela a continué au niveau bilatéral comme je vous le disais, au niveau régional aussi et en Amérique Centrale.

---

Il y a différentes closes. Certaines closes affectent directement les noms de domaine. Alors dans quelles mesures le système d'adoption de résolution de litiges affecte aussi la question de WHOIS, la base de données que doit avoir donc le bureau d'enregistrement? Suivent les traités de responsabilités intermédiaires de l'Internet, surtout en ce qui concerne la propriété intellectuelle et le copyright. Et très souvent, on a copié le modèle de la législation interne des Etats-Unis.

Ces traités ont aussi des clauses de e-commerce, le commerce électronique. Une autre close concerne la protection de données des télécommunications. Et finalement, il y a aussi certaines exceptions, par exemple pour la question de la confidentialité.

On va avoir une certaine flexibilité dans l'application de ces traités ou dans les questions de législations internes. Nous vous disions donc avec ces traités qui ont commencé au niveau du Chili. Donc aujourd'hui on a eu un mouvement général au niveau de la région et le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou et la République Dominicaine ont tous des traités.

Le Nicaragua participe à une problématique de ce type et négocie actuellement le traité de trans-Pacific partnership. Il s'agit d'un traité de libre-échange multilatéral au niveau régional. Donc c'est un traité qui pose beaucoup de controverses de par son caractère secret.

Le Chili et le Pérou participent aussi à la conclusion de ce traité et c'est intéressant parce que pour le Chili et pour le Pérou, qui ont une certaine tradition dans le domaine de ces négociations, alors que pour le

---

Mexique il va falloir un petit peu modifier ce qu'il faisait jusqu'à maintenant ou adapter leurs activités antérieures. En ce qui concerne la résolution de différends. De quoi parle-t-on?

Ici, nous avons une clause modèle qui a été reprise. Par exemple l'International Trademark Association fait des recommandations concernant cette clause et son contenu. Chaque partie doit demander la gestion de son domaine de premier niveau de code de pays et doit avoir une procédure appropriée pour le règlement de différends en se basant sur des principes établis dans l'UDRP afin d'aborder ce problème.

Margarita nous parlera un petit peu plus du cas du Chili mais ce qui est intéressant ici c'est que, dans beaucoup de cas, cela a été mis en œuvre. Et au niveau local, les gens n'étaient pas encore prêts. Ça a été mis en œuvre au niveau gouvernemental. Mais au niveau local, on n'avait pas encore un système de résolution de différends. Ce qui est positif parce que ça a été une occasion d'aborder le problème, mais ce qui est négatif ici c'est qu'il a fallu le faire très vite.

Vous savez qu'en Amérique Latine, le fait de faire les choses vite fait que, très souvent, on est mal préparé ; il y a des cas où on a adopté l'UDRP telle qu'elle était. On a eu des conversations et il y a un cas très intéressant qui nous a été rapporté. C'est le cas du Costa Rica qui, pour respecter le traité, ils ont dû adopter l'UDRP directement, sans discussion.

Donc on voyait les différents directement à Genève au niveau de l'Organisation Mondiale, l'OMPI, qui est donc l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle, réglait cela. Au niveau local, il n'y avait

---

pas de disputes car les parties n'étaient pas familiariser avec un procès à Genève donc pour eux c'était très difficile de dire « Ok, faut qu'on paye quelqu'un qui va aller à Genève. » Avoir un arbitre qui travaille au Costa Rica et à Genève.

C'était très compliqué. Donc en 2012, on a commencé à avoir des négociations concernant la gouvernance de l'Internet, la gouvernance au niveau interne. Et dans ce cadre, on a formé un Groupe de Travail pour nommer un fournisseur dans ce cas de litiges au niveau local. Et aujourd'hui, on a donc cette personne au niveau de l'Ordre des Avocats Local. On a des personnes qui sont formées et c'est intéressant de voir comment ce traité a pu être mis en œuvre.

S'il vous plait, parlez un peu plus doucement parce que les interprètes ont du mal à vous suivre. Merci.

Bien. Un autre cas intéressant et [INAUDIBLE] a participé et il nous en a parlé, c'est le cas du Salvador où ils ont dit « Nous allons mettre en œuvre ces réglementations au niveau local à travers un fournisseur de résolution de litiges au niveau local. On ne va pas seulement l'envoyer à l'OMPI et on ne va pas seulement respecter ce traité. »

Mais d'après ce qu'ils ont dit, ils n'ont pas encore eu de litiges et donc cette mise en œuvre, ce serait intéressant d'étudier pourquoi, que se passe-t-il dans le domaine de ces litiges. Si ça a été quelque chose qui a été utile pour faire évoluer la législation locale? Ou si cela a été imposé de l'extérieur?

---

Je veux ajouter aussi que dans la négociation de ce traité, Trans-Pacifique qui est le prochain traité à négocier dans lequel participe le Pérou, le Chili et le Mexique, on a stipulé qu'on n'allait pas adopter l'UDRP telle quelle puisqu'elle était conçue pour des litiges génériques. Et on a voulu l'adapter aux litiges au niveau local. Tenir compte par exemple des indications géographiques, des noms de commerce. Et que l'UDRP ou tout autre système rapide et peu coûteux puisse être mis en œuvre.

Un système qui ne soit pas trop lourd, qui soit équitable et qui n'empêche pas donc une [litigation] au niveau local, au niveau de la justice locale. Ce qui est important vu la culture juridique en Amérique Latine. Par conséquent, ce type de clause donnerait davantage d'accessibilité, davantage de souplesse. Et une autre option qui a été proposée et qui est en cours de débat en ce qui concerne la stratégie régionale de l'Amérique Latine, c'est que se passe-t-il si l'on crée un fournisseur local pour s'occuper de ces questions de procédures ou de culture?

Puisqu'un fournisseur comme l'OMPI qui se trouve à Genève est un peu loin, et un peu loin de notre culture aussi. Les problèmes liés au WHOIS ; dans le traité on parle d'accès en ligne à une base de données précise et fiable qui doit être respectée en tenant compte de la relation avec les lois de données personnelles et de protection de la vie privée.

Certains disent que les lois liées aux coordonnées personnelles doivent être prises en compte, par exemple le traité du Chili propose cela. D'autres disent que ces coordonnées personnelles peuvent être prises en compte, par exemple les traités d'Amérique Centrale avec les Etats-Unis disent cela. Et d'autres traités directement ne tiennent pas compte

---

de la loi locale. Le fait d'adopter un système de WHOIS à travers un traité de libre-échange, le problème qu'on a c'est le problème de souplesse que cela crée au niveau local.

Lorsqu'un pays dit qu'il va accepter les lois liées au WHOIS au niveau mondial, au niveau des domaines génériques, le WHOIS peut être modifié. Donc il y a des pays de notre région qui se sont engagés à adopter certains systèmes à travers ces traités. Et cela peut être un problème pour ces pays-là.

Donc il faudrait que tout le monde puisse prévoir une certaine souplesse dans la mise en œuvre de ces traités pour pouvoir tenir compte de standards mondiaux et qui soient appliqués dans ce pays. Ce qui serait utile pour le pays. Une autre clause liée aux noms de domaine, c'est une nouvelle clause qui se trouve dans le TPP, le traité du Pacifique, qui, comme je vous l'ai dit, est un traité secret, mais à travers Wiki leak il y a eu des fuites, donc on a eu un traité qui a filtré. Et on a pu discuter de ce traité.

Donc la discussion a porté disons sur ce traité, sur cette version du traité qui résultait d'une fuite. Ce qu'on dit c'est qu'il doit y avoir des solutions efficaces contre le trafic de registres de domaine de mauvaise foi. Alors on peut dire qu'il y a déjà eu une résolution de litiges. C'était déjà une solution effective traditionnelle alors quelle autre solution est-ce qu'on peut obtenir? Une solution en argent liquide?

On pourrait en discuter davantage. On a des cas non multipartites pour discuter de ce thème-là. Et peut-être que ce serait bien d'avoir une discussion, un débat important sur ce sujet. Ensuite, nous avons des

---

clauses, comme je vous l'ai dit, de responsabilité de fournisseur de services Internet.

Dans ce cas aussi au Chili, il y a eu une mise en œuvre intéressante de cette clause parce qu'au niveau local, il y a eu une discussion au Sénat. On a appliqué cette loi avec les prévisions de la loi locale, c'est-à-dire nous n'allons pas appliquer la loi comme le font les Etats-Unis. Nous allons tenir compte de certains aspects judiciaires préalables.

La Colombie, qui a eu le même engagement avec un traité de libre-échange au niveau local ; en Colombie, on n'a pas pu appliquer cette loi parce qu'il y a une loi qui hélas n'a pas été acceptée au niveau local pour l'application de ce traité. Donc on continue à en discuter, là aussi question politique à cause du changement de gouvernement, on va voir à quel mouvement est-ce qu'on va pouvoir appliquer ce traité et comment, dans le cas de la Colombie.

Une des questions dont je voulais parler aujourd'hui avec les participants de cette réunion, c'est dans quelles mesures les traités de libre-échange sont-ils une voix adéquate pour régler ces questions? Certains disent qu'on a vraiment ici l'occasion d'aborder des thèmes qui n'ont pas été abordés au niveau local. C'est une bonne occasion pour appliquer cette législation qui est nécessaire pour protéger le commerce et pour protéger les droits des citoyens.

Mais parallèlement, si l'on a des canaux multipartites, ne peut-on pas commencer à les utiliser dans cette discussion? Je pense que ça serait intéressant de tenir compte des expériences des autres pays aussi pour

---

l'application de ces traités et pour le débat portant sur des nouveaux traités comme le traité de service de commerce qui s'appelle le TISC.

Donc les conclusions que je vous propose avant de passer à la discussion, l'importance de la culture locale dont il faut tenir compte pour pouvoir adopter et appliquer ces traités. Il faut que ces traités soient flexibles, soient d'une certaine souplesse pour tenir compte de notre culture juridique en Amérique Latine. Et il faut surtout tenir compte du système de domaine, du système de droits d'auteur et qui sont importants dans nos pays. Et puis la transparence et l'ouverture sont fondamentales aussi dans un modèle multipartite et lié aux politiques d'Internet.

Finalement, cet échange d'expériences nous est très utile pour éduquer les personnes qui négocient les traités, c'est-à-dire les diplomates qui ne sont pas toujours au courant de ces questions liées à l'Internet. Et nous devons les éduquer, nous devons leur apporter une certaine connaissance et leur montrer qu'est-ce qui est en jeu et leur montrer l'importance de la protection de ces données, de la protection des utilisateurs Internet.

Bien, merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à Andres.

ANDRES GUADAMUZ:

Bien, merci beaucoup Celia de m'avoir invité. Et je remercie le comité aussi, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir être ici avec vous. C'est ma 2<sup>ème</sup> réunion d'ICANN, j'avais été pour la 1<sup>ère</sup> fois à la réunion du Costa Rica et c'est intéressant parce que, à l'époque déjà au Costa

---

Rica, ça m'avait beaucoup intéressé. Ça m'a paru vraiment une réunion émouvante et je suis très content d'être ici de nouveau.

Je suis du Costa Rica. Vive le Costa Rica pour les personnes qui me regardent de là-bas. Lorsque je présente un travail, j'essaye toujours de présenter des excuses d'abord. Je crois que j'ai commencé à faire cela en 2006 parce que j'ai commencé à me rendre compte que cela m'était utile de présenter des excuses et je crois qu'au Costa Rica, on s'excuse souvent.

Maintenant je m'excuse parce qu'on va gagner l'Angleterre demain lors du match de foot. Alors, donc maintenant je vais présenter des excuses parce que cette étude que j'ai réalisée est une étude qui date de quelques années déjà. C'est une étude que nous avons réalisée dans le cadre du Centre Scripts, Etudes de Propriété Intellectuelle à Edimbourg, avec mes collègues.

Et nous avons voulu préparer cette étude parce que personne ne parlait des traités de libre-échange ou de l'impact de ces traités dans des pays comme les pays de l'Amérique Centrale. Ce qui était intéressant c'est que tout le monde parlait des traités de libre-échange avec le Chili, avec la Jordanie, avec l'Australie, avec d'autres pays. Il y a eu ensuite d'autres accords.

Et ces traités de libre-échange avec l'Amérique Centrale et la République Dominicaine, on n'en a pas parlé et la raison pour laquelle je m'excuse c'est que cette étude date déjà de quelques années. Elle aurait besoin d'être remise à jour, mais bon ça nous donne quand même une idée de base intéressante. Parce que j'aimerais bien

---

encourager la discussion au sein du groupe sur ce thème-là. Voilà, c'est cela mon objectif.

Donc le traité en lui-même a été négocié entre les Etats-Unis et les pays d'Amérique Centrale à l'origine, et il a été signé ensuite avec la République Dominicaine. Ce traité a été signé en 2004 d'abord avec les pays d'Amérique Centrale et ensuite, la même année, la République Dominicaine a aussi signé ce traité. Ce traité a été ratifié par pratiquement tous les pays dans leur totalité.

Et ce qui est intéressant, c'est que le traité de libre-échange en lui-même vise à faire quelque chose et qui est finalement la réalité politique de ce que sont ces traités, vise à aller au-delà de ce que contiennent normalement les traités de libre-échange internationaux liés au commerce et souscrits par différentes organisations telles que l'OMC. Et donc ce qu'on critique beaucoup à ces traités, c'est qu'ils tentent de donner plus de protection au pays le plus puissant qui signe le traité. Il y a beaucoup de critiques dans ce sens.

Il s'agit bien sûr d'une question politique, et l'opposition à laquelle on a assisté, que l'on a vu surgir dans certains pays contre la signature de ce traité, surtout au Costa Rica, les gens ne voulaient pas que ce traité soit signé au Costa Rica. Ils étaient très, très nombreux, il y a même eu un plébiscite qui a été organisé. Et on a eu donc une réponse de 51 à 49% donc vraiment quelque chose de très divisé. Une grande quantité de gens était contre la signature de ce traité.

Mais en général, ces traités ont une structure identique. Ils parlent par exemple de problèmes ou de thématiques liés au travail, aux

---

télécommunications, aux droits en général. Le CAFTA, le DR CAFTA c'est la même chose, aborde ce type de question. Et c'est un traité qui comprend différentes sections qui abordent ces différents aspects. Et parmi ces aspects, on a le cas de la résolution de différends.

Nous avons travaillé sur les questions des TIC, c'est-à-dire télécommunications, propriété intellectuelle et commerce électronique. On a déjà mentionné tout cela. Donc je ne vais pas le redire. En ce qui concerne les noms de domaine, on ne traite pas à fond la question des marques dans ces traités. Parce que tout le monde sait que les noms de domaine ne concernent pas les marques vraiment. Mais on parle ici des procédures pour régler ces différends. Donc on ne parle pas vraiment du thème des noms de domaine.

Par contre, on inclut dans l'article 15.4, dans la section de Domain Name on the Internet, on dit que les parties vont fournir une procédure appropriée pour régler le différend et que l'on va adopter ce système de l'UDRP. Ce qui est intéressant c'est que dans certains pays, par exemple au Costa Rica, on n'avait pas une culture de résolution de différends. Et donc on a eu un problème et c'était que tous les litiges étaient présentés devant le tribunal de Genève parce qu'il n'existait pas de solutions autochtones pour régler ces litiges.

C'est quelque chose de très typique, quelque chose que l'on critique beaucoup à ces traités. Ce que l'on critique donc à ces traités, c'est qu'on essaye de nous vendre un modèle qui n'est pas autochtone, qui ne correspond pas à la culture de nos pays. J'ai quelques points de vue à ce propos. En ce qui concerne le commerce électronique, cela a été, je dirais, un peu plus intéressant. Tout dépend de ce qu'on considère

---

intéressant. Mais en ce qui concerne le commerce électronique, on ne modifie pas la pratique que l'on utilisait au niveau international, par exemple dans l'OMS, que l'on utilisait jusque-là. Tous les transferts électroniques ne vont pas être sujets à des impôts ou à des taxes fiscales.

Lorsque les produits numériques sont envoyés physiquement et franchissent une frontière, l'article 14.3.2 stipule que l'on va taxer ces marchandises ; si cela est nécessaire, en fonction du type de marchandise. Et ce qui compte ici, c'est que l'on a un transfert physique qui va être réalisé. Ensuite, l'article 14.3.3 considère cela comme devant avoir un traitement national, donc en premier lieu.

Ce qui est intéressant, c'est que ce qui est arrivé surtout avec des questions comme par exemple la responsabilité des tiers sur Internet, par exemple, c'est un domaine dans lequel on constate que les Etats-Unis essayaient d'exporter leurs modèles législatifs, de les exporter vers les pays d'Amérique Centrale principalement. Presque toutes les sections concernant la responsabilité de tiers sur l'Internet est reprise directement ou presque de la loi américaine qui a été traduite et qui a été appliquée à la législation nationale. C'est une partie très intéressante de cette affaire-là parce que presque aucun des pays n'avait des dispositions de clauses aussi fortes que cette législation américaine.

Parce que ce traité de l'OMPI avait des dispositions aussi très très strictes dans le domaine du respect de la protection des droits d'auteur. Dans le traité, on a également discuté d'autres questions d'intérêt politique. On a vu par exemple que les pénalités par exemple avec la

---

gestion des droits numériques et les mesures de protection des droits numériques qui étaient des mesures qui existaient dans la loi américaine, ce sont des mesures qui ont été appliquées aux pays de l'Amérique Centrale et aussi le dédommagement.

Donc on a vu un changement que l'américanisation soit disant du système juridique de nos pays pour nous adapter à l'ordre légal des Etats-Unis parce que cela a dû changer et on n'a pas modifié la loi pour ce faire. Vous voyez la même diapo que moi. Je ne pense pas qu'on est en train de voir la même diapo.

Donc même si on pourrait dire que je suis complètement contre le CAFTA, je ne le suis pas en fait. Je dirai même si certains des déploiements particulièrement l'application du droit des Etats-Unis pour les questions des autochtones. Les Etats-Unis ont un système qui n'est pas familiarisé avec ces figures. Par exemple, ce qu'on a vu par ce processus, c'est l'ouverture de certains marchés qui étaient très fermés, par exemple au Costa Rica.

Lorsque j'ai été là-bas pendant deux ans. En matière de télécommunications. Je critique la forme dont certaines de ces figures m'ont été présentées. Même notre nouveau président, qui s'est opposé à un moment donné à la signature de cet accord de libre-échange, s'est maintenant embarqué dans un avion pour aller direct aux Etats-Unis pour essayer d'attirer des investissements, pour leur dire qu'on avait signé ces accords. Donc le problème que nous avons avec cela est que la situation qu'on voit est une question politique très intéressante. Dans nos pays, les pays en voie de développement, - parce que j'habite au Royaume-Uni mais de toute façon je me considère toujours du Costa

---

Rica, bien sûr - notre problème est qu'on veut faire des affaires avec les Etats-Unis, avec l'Europe. Et pour ce faire, il nous faut accepter les conditions qu'on nous propose. Je peux pas dire qu'on nous impose parce qu'on ne nous impose rien, on accepte ces conditions. Mais cela arrive des fois avec des situations pour lesquelles on n'a pas la connaissance nationale dans nos pays pour pouvoir négocier un bon nombre des dispositions de ces traités. Peut-être qu'elles ne seront pas complètement bénéfiques. Je crois, en termes généraux, que dans la pratique, le commerce international avec les grands marchés est bénéfique pour nous.

Mais on a besoin de plus de connaissances nationales des autres pays pour pouvoir mieux négocier certaines des dispositions qui nous sont présentées. On nous propose ces solutions comme si elles étaient panacées alors qu'elles sont bénéfiques pour d'autres pays et pas pour nous. Et c'est quelque chose que l'on voit dans la négociation avec ACTA et avec le partenariat trans-Pacifique, le trans-Pacific partnership, comme Celia le dit c'est un secret et ce n'est pas très clair.

Ce que j'ai lu en fait me met mal à l'aise de par le texte mais lorsqu'on l'aura négocié, je suis sûr que ce ne sera plus le cas. Et c'était le cas d'ACTA aussi, lorsqu'on a lu le texte final, on l'a trouvé assez bien.

Et on s'est dit que cela pourrait être adopté dans l'avenir et que ça n'allait pas changer les lois des Etats-Unis parce que, suivant les négociations, le traité nous est parvenu assez finalisé, soi-disant. Donc je pense que voilà, je crois avoir fini. Merci.

---

CELIA LERMAN: Merci Andres de nous avoir donné ce panorama de l'Amérique Centrale. Margarita a maintenant la parole pour nous raconter son expérience à Net Chili.

MARGARITA VALDEZ: Bonjour, je suis Margarita Valdez. Je suis la directrice juridique et commerciale de Net Chili, c'est le registre de point CL. Et je suis aussi membre du conseil de la ccNSO pour la région latino-américaine des Caraïbes. Au début, l'expérience chilienne était très intéressante. C'était très intéressant de voir cette exigence et cette caractéristique que l'accord de libre-échange entre le Chili et les Etats-Unis a été le premier traité de la sorte. Donc c'était une bonne expérience.

Mais il y a ici quelques aspects importants à mentionner. Pour ce qui est des noms de domaine, le Chili est un pays très développé. Lors de la signature du traité en 2003, point CL était un registre solide, fort qui, depuis 1997, avait son propre système de résolution de litiges. De même intéressant de dire cela parce que à la réunion de l'ICANN d'août 1999 à Santiago de Chili, lorsque l'ICANN et la communauté de l'ICANN ont pu approuver les règles du DRPT, point CL avait déjà ses règles de résolution de litiges.

Et c'est un fait très important parce que finalement, lorsqu'on a dû faire face aux accords qui ont suivi, on avait une force qui nous venait de la communauté parce que la communauté reconnaissait ce système par une politique de résolution de litiges locale. Et c'est le système d'arbitrage que Net Chili avait mis en place en 1997. En 2000, on a

---

modifié notre système de résolution de litiges pour ajouter la médiation comme une forme amicale de résoudre les litiges avec un coût réduit.

Ce qui était très important pour nous parce que la formule chilienne, que l'on a à ce jour d'ailleurs, améliore les conditions par rapport au système UDRP. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un système d'arbitrage. Donc qu'au point CL, les conditions de résolution de litiges, les décisions, sont émises par des arbitres qui reconnaissent la validé de cette résolution dans le cadre du système judiciaire national. Et donc à la différence de l'UDRP qui est un système de panéliste qui devrait avoir toutes les conditions pour pouvoir émettre des décisions, en fait il résout ces litiges d'une autre manière et cela pourra être révisé par un tribunal.

Donc même si les systèmes de résolution de litige par l'arbitrage permettent aux utilisateurs de réclamer leurs droits dans leur système juridique, ils doivent fonder cet appel sur une cause qui soit différente de celle qui a été décidée pour les noms de domaine.

Et donc à propos de certaines ressources judiciaires, on a la reconnaissance de la Cour Suprême qui dit que les décisions, les sanctions arbitrales de point CL sont déjà le reste du [inaudible] pour ne plus pouvoir être modifiées sauf s'il y avait un fondement pour modifier ou pour faire appel à cette décision.

Donc lorsqu'on a dû faire face à la signature de cet accord de libre-échange avec les Etats-Unis, d'une part l'équipe qui négociait s'est rendu compte que c'était quelque chose de nouveau, qu'ils avaient jamais vu, ils nous ont appelé à négocier avec eux pour leur dire qu'est-ce qu'il y avait dans l'industrie, ce que Net Chili était en train de faire et

---

comment on pouvait unir nos critères sans perdre ce système de résolution de litige basé sur l'arbitrage que la communauté appréciait tant.

Patricio, le directeur de Net Chili, qui est dans la salle d'ailleurs, était un membre de l'équipe de négociation et on a pu faire comprendre aux autres qu'avec une caractéristique d'horizontalité qui me surprend toujours, on a pu négocier avec les Etats-Unis pour leur dire « vous êtes le point US, on est le point CL. »

Ce n'était pas comme ça qu'il l'a dit mais c'était le résultat. Il a dit « vous avez l'UDRP, nous on a notre propre système local de résolution de litige qui est une réussite et qui a sa propre valeur. Et donc la meilleure formule serait que chacune des parties de ce traité reconnaisse qu'ils doivent avoir son propre système de résolution de litiges et que les principes sur lesquels ils se basent soient les principes de l'UDRP.

Finalement c'est ça qui été inclus dans le texte. Et on était très contents par ces résultats. Parce que finalement, en quelque sorte, on a pu maintenir notre système et la valeur que ce système avait pour la communauté. Donc pour ce qui est des noms de domaine en particulier, on était très satisfaits. Ce qui est intéressant ici et que cette disposition qu'est l'article 17 alinéa 3 de l'accord de libre-échange entre le Chili et les Etats-Unis, dit que chaque partie...

Je vais le lire parce que je l'ai sous les yeux. Attendez. Voilà. « Article 17, alinéa 3 de l'accord du traité de libre-échange entre les Etats-Unis et le Chili dit que chaque partie doit demander que le gérant des noms de

---

domaine de chaque pays devra demander que l'arbitre pour sa résolution de litige établisse son propre système sur la base des principes établis dans la politique uniforme de résolution de litiges en matière de noms de domaines UTRP pour aborder le problème de la piraterie, les noms de commerce et les marques commerciales.

Chaque partie va demander que le gérant de son propre ccTLD donne accès public en ligne à une base de données fiable et précise avec des informations de contact pour les titulaires de noms de domaine conformément à la législation de chaque partie, en protégeant les données personnelles.

Donc ce qui était bien dans notre expérience c'est qu'on a pu collaborer d'une part avec l'équipe négociatrice, ce qui était très bon depuis l'ouverture du gouvernement jusqu'au sujet même. Et puis, ce qui était intéressant de la formule qui portait sur le système de résolution de litiges, a été répété, réitérée dans cette clause, dans l'accord qu'ils ont conclu avec l'Australie par la suite.

Donc c'était intéressant de voir comment cette bonne idée qui respectait les autres systèmes de résolution de litiges avec les autres pays contractants dans les accords de libre-échange avec les Etats-Unis puisse avoir ce genre et c'est comme ça que ce mécanisme a été répété.

Maintenant pour ce qui est du TPP, heureusement on a eu un changement de gouvernement en mars de cette année. Et un changement très intéressant qu'il y a eu, que l'équipe de négociation du ministère d'affaires étrangères qui est la Direcon, comme on l'appelle

---

au Chili, a créé une équipe de consultants de la communauté des parties prenantes et intéressées à cette matière.

Pour le TPP, ils ont créé une salle adjointe comme ils l'appellent, et donc l'équipe de négociation du Chili face au TPP a engagé un groupe de personnes de différentes entités qui travaillent sur la propriété intellectuelle et qui conseillent et aident directement le gouvernement pour qu'il comprenne les différentes nuances dans chaque matière. Et fondamentalement leur donne davantage de documents. Parce que par exemple, dans certains aspects, dans ce qui est dit le DNCI et par rapport aux meetings que l'on demande spécifiquement dans cet accord du TTP, l'article qui a été inclus était identique aux normes des Etats-Unis, du DMCA.

Et il était très intéressant qu'ils comprennent l'origine de cette norme et les possibilités qu'elle leur fournissait pour la contractation dans leur traité du TPP. Alors moi, dans notre expérience, on a eu une réussite dans cette voie. Je pense que le TPP n'est pas un bon effet dans une négociation de la sorte. Mais pour la communauté Chilienne, on est très optimiste parce que pour ce qui est de la participation du Chili à ce traité, au moins on considère que cela a été documenté de la meilleure façon possible et on y a participé. Merci.

CELIA LERMAN:

On va prendre des questions maintenant. Oui, Carlos?

CARLOS AGUIRRE:

Merci. Vous m'entendez? Je suis Carlos Aguirre. En premier lieu, soyez les bienvenus à cet Espace. J'ai adoré. Ça fait envie de continuer de venir parce que nous commençons à apprendre non seulement sur des discussions d'autres genres mais aussi sur ce genre de discussion qui est très intéressante et profonde pour ceux qui travaillent dans ce domaine.

Je suis prof d'économie depuis 25 ans pour la faculté de droit de l'Université Nationale de Cordoba, en Argentine, et ça fait un bon moment qu'on travaille sur ce type de question. Et lorsque je voyais demander si les accords de libre-échange étaient utiles ou pas, je pensais qu'il faudrait peut-être poser d'autres questions. Voir pourquoi les Etats-Unis sont toujours l'autre partie. Ou pour qui ces traités sont bénéfiques? Je pense que la réponse est différente selon le pays. C'est à chaque pays d'y répondre.

Il faut diviser entre Etats et gouvernements aussi. S'ils sont bénéfiques pour l'Etat ou pour le gouvernement qui signe le traité. C'est une bonne question. Je pense que c'est une question beaucoup plus profonde et que peut-être dans ces discussions qui sont brèves, on n'a pas suffisamment de temps pour voir tous les aspects de ces questions.

Je parlais avec Roberto Caraco hier qui est Chilien, et c'est le secrétaire de la région pour les utilisateurs. Il était justement à Edinbourg. Il est en train d'écrire sa thèse doctorale sur l'analyse économique des évènements non-économiques. Donc l'impact des évènements non-économiques sur l'économie.

Et c'est justement l'analyse économique du droit, une relation multidisciplinaire ; c'est du droit, de l'économie, des TIC, de la

---

technologie. Ce sont des questions complètement pertinentes qui doivent et qui méritent d'être analysées comme vous l'avez fait. J'ai bien aimé votre présentation. Je vous félicite encore. Ça me fait envie de continuer à participer. Merci.

CELIA LERMAN:

Merci Carlos. Je ne sais pas si vous voulez dire quelque chose mais c'est notre espace, le LAC space. Et donc il faut que l'on saisisse cet espace pour partager nos expériences. [Inaudible] vous voulez prendre la parole? Ah non. Remundo me demande la parole.

On a deux questions du public et puis une question à distance.

REMUNDO [?]:

Je voulais dire que j'ai dû collaborer avec le gouvernement Chilien dans la négociation sur le côté des télécommunications, et non quant aux noms de domaine, et j'ai dû faire la même tâche pour certains pays d'Amérique Centrale pour leur traité de télécommunications.

Et mon expérience dans ces cas était que les personnes qui négociaient pour les Etats-Unis avaient des ordres de ne pas faire des concessions. Et ils ne savent pas pourquoi, on ne leur avait même pas expliqué pourquoi. Si on veut négocier, il faudrait que l'on négocie les quotas de maïs, de poisson, ou quoi que ce soit mais qu'il y avait des points qu'ils ne pouvaient pas discuter.

Donc la recommandation que nous leur avons faite avec les gens qui coopéraient à l'époque pour le traité du Chili, et puis avec le Salvador et

---

d'autres pays d'Amérique Centrale était de négocier les délais. Et les personnes qui négociaient étaient très ouvertes quant aux délais. Ils pouvaient établir des délais de 12 ans par exemple. Et on a gagné du temps par cela. Maintenant, mon deuxième commentaire porte sur le PPA.

Et le nouveau ministre d'affaires étrangères a présenté une thèse intéressante il y a peu de temps. Il disait qu'il n'y avait pas de Pacifique sans Atlantique. Et pour certains pays, y compris les Etats-Unis, qui ont des côtes sur les deux océans, c'est très important. Et ça a été très bien reçu par le Mexique qui a déjà créé une tendance où l'Argentine, le Brésil devraient participer aux négociations.

ANDRES GUADAMUZ:

J'ai une histoire à ce sujet qui est très intéressante. Et j'ai bien apprécié votre remarque. Le représentant du département de commerce des Etats-Unis, le US trade representative, c'est l'entité qui négocie au nom du gouvernement des Etats-Unis. C'est une entité un peu étrange. Il y a peu de temps, j'ai eu une expérience avec eux parce que j'étais en train de travailler sur un conseil avec l'OMPI. Et comme partie du travail, les termes du contrat ont été rédigés par les Etats membres.

Et les Etats-Unis ont dit, en premier lieu, qu'ils ne pouvaient pas faire des recommandations. Donc l'étude devait être complètement descriptive. Et puis, ils disaient qu'ils ne pouvaient même pas faire mention des Etats-Unis. Ce qui était intéressant, c'est que pendant la présentation, je ne les ai pas mentionnés dans le rapport mais j'ai dit qu'il s'agissait des conclusions de mon étude.

---

Et ce qui vient d'arriver c'est que la Maison Blanche est en train de faire ce que je leur avais recommandé. Donc suivant les politiques de cet entité qui des fois n'a rien à voir avec ce que fait le gouvernement, ils ont créé une politique qui s'opposait aux intérêts mêmes de ce que le gouvernement était en train de faire. Et donc, c'est très intéressant.

Je pense que cela est dû au fait qu'il s'agit d'une entité qui répond aux intérêts nationaux du peuple des Etats-Unis.

CELIA LERMAN:

On va répondre à une dernière question. Je m'excuse avec le reste des intervenants mais on n'a pas le temps. C'est une question de Damian [INAUDIBLE] qui demande – il vient de Caracas, au Venezuela. Il dit qu'il trouve curieux que l'on parle des accords de libre-échange comme ACD et TPP alors qu'il y a des accords comme [INAUDIBLE].

Pourquoi ne tient-on pas compte de ces traités pendant ce cas? On se centre sur les politiques de l'Internet. C'était la façon dont on avait défini ce qu'on allait discuter aujourd'hui parce qu'il s'agissait d'une réunion de l'ICANN. Mais comme Carlos disait, on pourrait très bien conclure des accords qui nous bénéficient en tant que région. Mais c'est un bon point de départ pour notre stratégie, pour échanger des expériences. Merci.

On n'a plus le temps pour d'autres questions.

---

**RODRIGO DE LA PARRA:** Je vous remercie d'avoir participé. Je pense que c'était un sujet qui a très bien été lu. Beaucoup de participation de tout le monde et je vous en remercie. Il faudrait qu'on pense, si vous voulez que l'on continue de discuter de cela, on pourrait le prévoir pour Los Angeles. On a toujours notre espace et c'était un espace principal et c'est bien sûr qu'on peut rester bavarder à la fin de cette séance. Il y a deux autres blocs dans cette espace.

D'une part pour discuter d'autres processus très importants sur la gouvernance de l'Internet dans la région. D'un part, on a le LAC IGF à venir au Salvador. Et l'IGF des Caraïbes. Et on a notre amie Bernadette Louise qui est là. On vous remercie d'être venue.

Et je vais lui demander de nous parler du processus qu'ils mènent et comment ils organisent le forum de gouvernance de l'Internet aux Caraïbes.

**BERNADETTE LOUISE:** Merci beaucoup Rodrigo. Bien. En attendant donc que cette personne revienne, je veux vous dire que les discussions précédentes ont été très très intéressantes. Et ça ouvre vraiment de nouveaux horizons pour notre réflexion. Donc vraiment c'était une présentation très intéressante. Je pense que oui, nous avons besoin de collaborer à travers donc la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

Je suis Bernadette Louise. Je suis secrétaire générale de l'Union de Télécommunications. Et c'est une organisation intergouvernementale. Nous avons 20 pays membres. Cette organisation a été établie en 1989

---

par [Cari-com] et ça devait donc être le conseiller politique pour aider dans la formulation et l'harmonisation de politiques au niveau de la région.

Donc en premier lieu, il s'agissait d'harmoniser des politiques. Mais en 1993, nous avons étendu ce mandat pour travailler sur la gouvernance de l'Internet. Et ensuite, en 2003, nous avons reconnu que le gouvernement ne pouvait pas faire ce travail tout seul. Et nous avons étendu la filiation pour inclure le secteur privé, la société civile et des secteurs qui n'appartenaient pas au gouvernement.

Et nous avons ainsi créé un forum multipartite. Et nous avons, à travers notre travail, nous avons travaillé de manière multipartite depuis cette époque et nous avons créé une plateforme multipartite très efficace. Donc ensuite nous avons suivi les délibérations du [SMSI]. La communauté Caribéenne nous a demandé de tenir compte de la gouvernance de l'Internet pour la région.

Donc notre mandat est d'harmoniser les formulations de politique, le développement de compétences, harmoniser les systèmes et les processus de TIC dans la région. Nous essayons aussi de représenter la région au niveau des différents forums dans le domaine de l'industrie des TIC aussi. Nous essayons d'analyser ce qui se fait au niveau gouvernemental et autres.

Nous avons 20 pays membres donc et nous avons une série d'autres organisations qui participent au travail du CTU. En 2005, nous avons établi le Forum de Gouvernance Internet des Caraïbes. C'était un forum

---

multipartite, c'était une réponse à la demande de la communauté des Caraïbes.

Et nous avons donc réuni toutes les personnes qui nous paraissaient concernées. Donc ça a été vraiment une première réunion très très intéressante. La première réunion a eu lieu en août 2005 et tout le monde était là. On ne savait pas grand-chose concernant la gouvernance de l'Internet et ça a été vraiment une discussion préliminaire qui a été très intéressante.

On a commencé aussi à travailler en ligne avec un forum de gouvernance Internet. Et donc le résultat de ces première, deuxième et troisième réunions du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, nous avons établi un cadre harmonisé de politiques qui allaient diriger le travail de la gouvernance de l'Internet à partir de là dans le futur. Cela a été facilité par l'Union des Télécommunication Caribéennes.

Et je dois dire que dire que ce Forum de Gouvernance de l'Internet des Caraïbes a été un forum très original au niveau du monde entier. Et nous allons avoir maintenant de nouveau notre forum au mois d'août aux Bahamas. Et une chose qui a été très importante, c'est la grande quantité de choses qui ont été comprises. D'abord il fallait comprendre la gouvernance de l'Internet qu'est-ce que c'était. C'est une question multifacette et donc une partie du cadre de la politique aussi à identifier une sensibilisation basée sur l'éducation qui devait être une partie importante de notre travail.

Et donc on a mentionné le besoin d'éducation ici. Cela a été dit, le besoin d'éduquer vos ministères des affaires étrangères et vos

---

diplomates. Et bien nous avons commencé tout de suite, nous avons fait de la sensibilisation auprès de nos ministères et de nos gouvernements. Pas seulement les ministères des TIC mais aussi tout ce qui concerne la loi, le maintien de la loi. Un grand groupe de parties prenantes donc.

Parce que la gouvernance de l'Internet est quelque chose qui correspond à différents secteurs et il faut donc faire une sensibilisation qui va au-delà de nos clients et de nos unités constitutives habituelles. Donc nous avons eu plusieurs réunions entre 2004 et 2014. Nous avons eu plusieurs forums. Nous avons fait des ateliers techniques sur la gouvernance de l'Internet. Ateliers politiques aussi. Nous avons eu 16 symposium et ateliers dans 14 pays des Caraïbes et nous avons conduit une série de travaux sur la gouvernance de l'Internet et des TIC. Et nous avons donc montré une bonne capacité de travail.

Aujourd'hui, notre road show a été tenu dans 18 pays. Nous avons donc visité déjà plusieurs de ces pays dans lesquels nous avons présenté ce road show. Et donc c'est comme ça que la construction de la sensibilisation se fait. Il faut vraiment avoir une sensibilisation des différentes parties prenantes. Il faut parler dans une langue bien comprise dans le contexte du travail, de l'activité de ces différentes parties prenantes, dans le contexte de ce que ces gens font.

Nous avons collaboré avec l'Amérique Latine et les Caraïbes. En 2011, nous avons eu le 7<sup>ème</sup> forum et le 4<sup>ème</sup> FGI de l'Amérique Latine, toujours en 2011. Je reconnais d'ailleurs beaucoup de gens qui étaient là à cette époque-là.

---

En 2014, nous avons organisé la 6<sup>ème</sup> édition de l'Ecole du Sud sur la Gouvernance de l'Internet. C'est une activité qui a été très bien reçue. Nous avons eu plus de 100 participants venant de 22 pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Et bien sûr, dans la mesure où nous éduquons, nous augmentons la sensibilisation dans ce domaine. On parle de la gouvernance de l'Internet mais beaucoup d'organisations qui étaient responsables de beaucoup d'aspects de la gouvernance étaient là.

Et on a constaté que la participation des Caraïbes augmentait dans le temps. On a participé au FGI mondial, on a des plateformes régionales. On a participé à l'ARIN, à LACNIC, à l'ICANN, à l'ISOC. On a augmenté donc la sensibilisation et la participation de notre pays dans ces forums. Nous avons fait beaucoup de travail dans le domaine de l'innovation de l'entrepreneuriat. Nous avons fait 6 ateliers parce que nous reconnaissons que le monde change.

Beaucoup des processus, beaucoup des structures et des cadres de travail du siècle dernier ont été démantelés par l'évolution des technologies, etc. Et donc, nous avons encouragé l'entrepreneuriat, nous avons soutenu des entrepreneurs, nous avons créé à travers ce road show des Caraïbes un espace sur le marché pour donner donc du travail à ces gens, pour leur proposer une place.

Nous avons facilité aussi l'établissement du Groupe d'Opérateurs des Caraïbes, le [carib-NOG] et qui travaillent sur les aspects techniques des TIC. Et nous voulons leur permettre d'aller au-delà de l'aspect technique. Nous voulons leur demander d'expérimenter, d'augmenter le pouvoir des technologies qu'ils ont la responsabilité de maintenir.

---

Nous avons bien sûr publié de nombreux travaux. Nous faisons de la recherche. Nous avons publié des livres blancs sur IXP, nous avons parlé de l'adoption d'IPv6, nous avons parlé du cadre de sécurité pour les Caraïbes et nous encourageons nos membres à utiliser les TIC de manière efficiente en tenant compte des agences de sécurité. Nous avons une responsabilité dans le domaine des risques et de la sécurité.

Donc nous avons aussi partagé et participé à l'aspect du cyber-délit et de la lutte contre ce cyber-délit. Je voudrais aussi insister sur l'importance du partenariat stratégique entre différents acteurs parce que les TIC permettent le développement d'une responsabilité collective. Ce n'est pas seulement le secteur des TIC qui doit faire ce travail. Beaucoup de notre travail est exécuté par le biais d'un partenariat stratégique.

Voilà les partenaires avec lesquels nous travaillons de manière routinière. Il y a énormément de travail. C'est beaucoup trop pour une seule organisation et par conséquent il faut collaborer. Et nous avons fait un partenariat stratégique avec une stratégie qui a été mise en œuvre pour nous permettre de mettre en œuvre notre mandat.

Ici, vous voyez des collaborateurs avec lesquels nous travaillons. Il y a beaucoup de travail, il y a beaucoup de travail pour tout le monde. Il n'y a aucune raison de se disputer. Et à mesure qu'on avance, il y a de plus en plus de travail. Alors maintenant les résultats. Je vais vous donner une petite idée des activités que nous avons mises en œuvre depuis 2005, depuis 10 ans. Vous voyez d'abord une grande sensibilité, une compréhension des problèmes concernant la gouvernance de l'Internet.

---

Nos membres participent au GAC. C'est le résultat de cette sensibilisation que nous avons faite. Nous voulons aussi renforcer l'expertise technique. Lorsqu'on participe pour la première fois à ce type de réunion, on a vraiment l'impression d'être dans un tourbillon de données. Donc nous encourageons nos parties prenantes et nos participants, nous les aidons pour qu'ils augmentent leur expertise technique.

Je constate qu'il y a davantage de participation dans tout ce qui est les TIC, les activités régionales, internationales, au niveau global. Et nous sommes très heureux de voir aussi que nous avons des points d'échange d'accès Internet et que nombre de ces points sont en train d'augmenter. Et ces points d'échange ont été établis grâce au travail du CTU et grâce au travail du Forum de la Gouvernance de l'Internet et de nos partenaires stratégiques bien sûr.

Nous continuons à travailler pour soutenir nos innovateurs des Caraïbes. Nous avons vu des jeunes qui faisaient du très très bon travail grâce à la préparation qu'ils avaient eu à travers des forums de la gouvernance d'Internet, etc.

Notre prochaine étape va être de finaliser la deuxième édition de notre cadre de politique de gouvernance de l'Internet des Caraïbes. D'abord nous voulons nous focaliser sur cinq secteurs stratégiques. L'infrastructure logique, physique, création de contenu, prise de conscience. Nous avons travaillé dans tous ces secteurs.

Et le prochain point qui va être conclu au mois d'août, lors du 10<sup>ème</sup> forum d'Internet des Caraïbes, qui a été organisé par le secteur de

---

sécurité qui s’occupe des thèmes de confidentialité de notre région parce que la communauté a contribué au développement de ces cadres de politiques. Et le CTU facilite la mise en œuvre de ces résultats en réunissant les différentes parties prenantes.

Autre chose que nous voulons lancer, c’est donc la construction d’une valeur pour les fournisseurs de services Internet. C’est très bien, il y a beaucoup de choses qui ont été faites mais il y a encore beaucoup de choses à faire. Donc nous avons un programme qui va être lancé au mois d’août pour mobiliser la communauté locale pour augmenter l’adoption de l’IPv6 et du DNSSEC aussi.

Et nous allons mobiliser les communautés d’utilisateurs d’Internet au niveau national. Nous avons travaillé au niveau régional et maintenant nous voulons passer au travail pays par pays. Nous avons 20 pays membres. Nous voulons que la communauté des utilisateurs d’Internet participe davantage aux dialogues. Ensuite, comme je l’ai dit, il y a de nouveaux modèles commerciaux pour l’économie sur l’Internet. Donc nous devons éliminer certaines étapes. Nous devons créer un environnement qui soit approprié.

Donc nous avons fait beaucoup de sensibilisation concernant les modèles de business de l’économie d’Internet. Dans les Caraïbes, vous allez trouver 80% de l’économie surtout centrée sur les PME. Donc nous devons les aider à utiliser l’Internet de manière efficiente. Tout ce qui concerne les compagnies qui travaillent dans le domaine des TIC.

Il nous faut renforcer la question des ccTLD. Et là dans ce domaine, nous avons besoin d’ICANN et nous avons fait beaucoup de recherches

---

concernant les initiatives liées à la création de contenu pour avoir un contenu lié aux Caraïbes. C'est très important pour soutenir les innovateurs.

Et quelques réflexions finales. Nous devons d'abord modifier les mentalités. Je pense que c'est le défi qui nous attend. Nous devons surtout, de notre perspective gouvernementale – il y a des changements qui ont eu lieu dans le monde, on ne peut pas le nier. Si l'on ne répond pas de manière appropriée à ces changements, on se retrouvera à la traîne.

Et donc il s'agit maintenant de changer les mentalités. Nous devons aussi faire participer toute les diverses parties prenantes. Je pense que la diversité est très importante. Le fait d'avoir des visions diverses nous aide beaucoup à trouver des solutions plus appropriées. Et nous devons donc adopter une responsabilité collective. Nous devons faire des recherches.

Il faut s'assurer qu'on a les données nécessaires, qu'on a les preuves nécessaires pour nos politiques. Sinon les choses ne vont pas fonctionner correctement. Il faut ensuite éduquer les parties prenantes, les éduquer au niveau du gouvernement mais jusqu'au bas de l'échelle. Il faut le faire. Si les gens doivent agir de manière efficace et de manière durable avec les bénéfices que cela signifie.

Il faut faire des plans réalistes. Lorsqu'on a commencé, on reconnaissait que nous n'avions pas la compétence pour aborder certaines choses. Donc nous avons essayé de voir dans quelles mesures nous pouvions faire une différence.

---

Nous avons en même temps fait de la formation de compétences puis nous avons fait des plans. Parce que faire des plans, c’est bien beau mais ça ne sert à rien si on n’a pas la compétence pour agir et exécuter ces plans à long terme. L’exécution des plans est quelque chose qui – je dirais que le forum de Gouvernance de l’Internet des Caraïbes a vraiment démontré qu’on peut faire beaucoup de choses avec très peu. Si on réfléchit correctement, on peut avoir un impact important.

Mais je pense que ce que nous avons accompli au cours de ces 10 dernières années est visible à l’œil nu. Donc on voit qu’on peut faire beaucoup de choses avec pas grand-chose. Voilà, bien. Donc voilà, je vous ai donné une petite idée de l’endroit où nous nous trouvons actuellement en ce qui concerne notre Forum de la Gouvernance d’Internet en ce qui concerne les Caraïbes. Merci beaucoup.

RODRIGO DE LA PARRA:

Merci beaucoup Bernadette. Cette présentation a été très très intéressante. Je pense qu’il y a beaucoup de choses à apprendre dans ce processus vécu par les Caraïbes et dans le partage d’expérience. Je dirais que vos dernières réflexions pourraient être une grande inspiration pour nous tous et qu’on est tous tout à fait d’accord avec ce que vous avez dit. Je voudrais qu’on écoute maintenant Fatima, pour qu’elle nous parle de l’expérience de LAC IGF, et ensuite on va poser quelques questions à Bernadette et à Fatima aussi.

---

FATIMA CAMBRONERO: Bien, merci beaucoup Rodrigo. Merci de m'avoir invitée. Je vais vous parler un petit peu de ce que fait le LAC IGF. Vous nous connaissez je pense. Je vois beaucoup de têtes connues. Nous sommes le Forum de Gouvernance d'Internet de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Nous préparons le Forum de Gouvernance de l'Internet Globale. Cette année il aura lieu au Salvador entre le 16 et le 18 juillet. Et dans la ville de Salvador.

Et cette année, nous travaillons avec [Connexion] de Salvador, ils sont ici je pense. Et je veux vous raconter un petit peu le processus, comment fonctionne notre organisation dans la région. Cet évènement a eu lieu pour la première fois en 2008, à Montevideo. Et les 3 organisateurs locaux étaient LACNIC, le registre de l'Internet des Caraïbes de l'Amérique Latine, l'Association pour le Progrès des Télécommunications, et en 2008, nous avons évolué et nous avons créé le comité de programme qui s'occupe d'organiser le LAC IGF.

Jusqu'en 2014, nous avons un comité de programme multipartite formé par plusieurs représentants de chacune des parties prenantes. Nous avons donc un représentant d'ICANN et d'ALAC au sein de la communauté technique. Et nous avons des représentants du secteur privé, des gouvernements comme l'Argentine et le Brésil qui appartenaient déjà à cette organisation, puis l'Uruguay et le Mexique se sont joints à nous et puis des organisations de la société civile comme l'APC, une organisation Argentine à laquelle j'appartiens, ADC association des droits civils, des ONG de droits numériques du Chili qui appartiennent aussi au Comité de Programmation.

---

Et depuis 2012, LACNIC est devenu le secrétariat du LAC IGF. Ce qui est important dans cet organisme, c'est que c'est une organisation de la communauté pour la communauté. Ceux qui appartiennent au Comité de Programmation représentent tous les secteurs et toutes les personnes intéressées peuvent donc participer, contribuer, collaborer, venir nous voir et nous présenter leur contribution, les améliorations qu'ils pensent nécessaires, etc.

Les particularités de notre FGI régionale c'est que toutes les parties qui composent cette rencontre – ces rencontres sont toujours organisées en collaboration avec la communauté. L'ordre du jour est fait de manière collaborative. Et cette année, le Comité de Programmation affrontait un grand défi parce qu'il a voulu tenir compte de la réunion de Net Mundial tout en tenant compte des thèmes qui sont dans l'ordre du jour de LAC FGI mondial.

Donc nous allons maintenant préparer l'ordre du jour définitif de cette réunion. Mais un des objectifs que nous avons pour cette prochaine réunion, c'est d'avoir construit un ordre du jour régional, avec des thèmes qui nous intéressent nous-mêmes, avec des thèmes qui nous concernent.

Donc cet ordre du jour est déjà publié en Espagnol. Vous pouvez le trouver sur la page de LAC FGI. On a aussi déjà ouvert la page de LAC IGF pour l'inscription. Vous pouvez vous inscrire pour participer à cette rencontre. Il y a deux activités aussi qui ont été ajoutées. La première, c'est un pré-webinaire qui a été organisé en collaboration avec ceux qui appartiennent au groupe de formation de compétences du FGI mondial.

---

Et dans notre région, nous allons avoir une réunion pré-FGI le 16 juillet – nous allons la diffuser pour vous inviter – qui est destinée à ceux qui n'ont jamais participé à une réunion. Donc nous allons vous expliquer de quoi il s'agit, qu'est-ce que le FGI global ou mondial, comment participer, quelles sont les attentes des participants, qu'est-ce qu'on peut attendre à cette réunion, comment participer à cette réunion, comment contribuer.

Et jusqu'à maintenant, je dirais que ça a été un espace de discussion pour toutes les parties prenantes et une des conséquences de la réunion de Net Mundial a été le renforcement du FGI et de LAC IGF. Donc on veut que ce soit davantage qu'un espace de discussion. On voudrait aborder tous ces thèmes.

Et une autre particularité de cette rencontre, c'est que le 16 Juillet, de 8h30 à 10h le matin, on va organiser une session d'orientation. On va demander de participer à ceux qui n'ont jamais participés mais aussi à ceux qui ont une certaine expérience. S'il vous plait, venez, racontez-nous en quoi consiste votre expérience, etc. Nous allons aussi diffuser la liste des boursiers, des personnes qui ont été sélectionnées pour participer à cette réunion, nous espérons qu'il y aura beaucoup de personnes qui seront donc dans cette liste.

Je vais faire un appel ici à la solidarité. Nous avons reçu le soutien d'ICANN, LAC, TLD, LACNIN, Google, [Telefonica], entre autres sponsors qui collaborent avec notre organisation pour nous permettre d'inviter davantage de gens comme boursiers à cette réunion.

---

Donc ceux qui veulent collaborer, venez nous voir, parce que vraiment ça sera très utile d'avoir des boursiers qui pourront participer gratuitement à ces réunions. Je pense que j'ai fini et je vous ai dit tout ce que j'avais à vous dire. Merci.

RODRIGO DE LA PARRA: Merci Fatima. C'est l'heure. Dans la salle on veut faire une petite réflexion ou un commentaire? Une question?

GONZALO NAVARRO: Bien, très brièvement. Je suis membre du Conseil d'Administration. Je viens du Chili. Bernadette, j'ai une question à vous poser. Fatima, merci beaucoup pour votre présentation. Il y a beaucoup de questions qui restent en suspens. Je pense qu'ensuite, lors de la prochaine réunion d'ICANN, on aura l'occasion de les poser.

Mais vous avez dit que créer des mesures concrètes étaient quelque chose de très important. Ça avait été un de vos objectifs. Et l'un des objectifs de l'organisation du FGI des Caraïbes. Je voudrais savoir comment vous avez créé cette sensibilisation au niveau de la région des Caraïbes concernant les thèmes de gouvernance de l'Internet? Et j'aimerais savoir quelles sont les mesures concrètes que vous avez pu mettre en œuvre? Et si vous êtes parvenue à identifier des manières d'augmenter la prise de conscience dans le domaine de la question de la gouvernance de l'Internet.

Merci beaucoup.

BERNADETTE LOUISE:

Nous avons une série de mécanismes pour l'augmentation de la prise de conscience. D'abord, nous avons ce road show du TIC dans les Caraïbes. Et notre objectif est de toucher le plus grand nombre de citoyens des Caraïbes dans certains pays. Nous savons que c'est un événement important et par conséquent, avant de l'organiser, nous visitons le pays, nous essayons de comprendre l'environnement, où est-ce qu'ils en sont au niveau de la libéralisation, quelle est la pénétration que l'on doit avoir dans cette environnement. On fait une étude.

Ensuite on élabore un programme pour cibler les domaines qui ont été identifiés dans la communauté. C'est très important. Une chose que nous avons constaté, c'est que lorsque nous avons fait le premier road show, c'était un road show qui parlait des TIC et qui était destiné seulement au secteur des TIC. Mais non, ce n'est pas seulement cela qu'il nous faut. Il nous faut toucher davantage les différentes parties prenantes. Par exemple, on est allé voir le secteur de l'agriculture, on est allé voir les gens qui sont concernés par le maintien de l'ordre, les services de l'ordre, les personnes qui normalement ne sont pas incluses dans ce type de réunion. Donc essayer d'aller voir ces gens-là et de les guider dans la bonne direction pour qu'ils puissent d'eux-mêmes ensuite avancer dans ce sens-là et avancer dans la bonne direction. Comme je vous l'ai dit, nous voulons une audience diversifiée. Donc chaque pays a sa propre culture. On essaye de travailler avec la communauté locale pour essayer de voir de quel type de formation ils ont besoin. Un autre point important c'est qu'on ne fait pas grand-chose si les ministres ne comprennent pas l'importance de tout cela.

---

Donc notre approche de sensibilisation au niveau ministériel a été quelque chose qui a été très important. On a expliqué l'importance des TIC, on a parlé de l'implication pour les politiques, pour les législations, pour les réglementations. L'impact de la technologie sur le développement national. On leur a parlé de tout cela. Et on a ciblé ensuite notre audience, on a adapté différents messages à notre audience pour voir ce dont ils avaient besoin en fonction de chaque contexte. Voilà, c'est ce que nous avons fait.

RODRIGO DE LA PARRA: Merci beaucoup Bernadette. Merci à tous. Nous devons conclure cette session. Merci beaucoup Celia. Merci à tous nos orateurs pour leur présence. Et nous vous remercions.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**